



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aude

division de la vie des élèves

DIVE

Affaire suivie par :

Christian TUPINIER

responsable de la division
de la vie des élèves

Tél : 04 68 11 57 89

dive11@ac-montpellier.fr

67 rue Antoine Marty

CS 40084

11000 Carcassonne

Carcassonne,

28 AOUT 2024

L'inspecteur d'académie

Directeur académique des services de l'Éducation nationale
de l'Aude

à

Mesdames les enseignantes des collèges publics

Messieurs les enseignants des collèges publics

S/C de Mesdames les principales

et de Messieurs les principaux

Mesdames les directrices des collèges privés sous contrat

Messieurs les directeurs des collèges privés sous contrat

Objet : Le Parlement des enfants, 28^{ème} édition.

PJ : Le règlement du concours, la représentation parlementaire par circonscription électorale.

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère chargé de l'Éducation nationale, le Parlement des enfants permet aux élèves, par la pratique du dialogue et du débat démocratique, de découvrir le rôle du législateur lors d'un travail réalisé en classe sur un thème en lien avec des sujets sociétaux d'actualité. Pour l'année scolaire 2024-2025, les classes de sixième devront travailler sur une proposition de loi en lien avec le thème suivant : « La protection de la biodiversité marine ».

Ce concours s'articule avec le programme d'enseignement moral et civique dont l'objectif est de transmettre le respect d'autrui, l'acquisition et le partage des valeurs de la République, ainsi que la construction d'une culture civique.

Vous trouverez les modalités d'organisation du concours sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale à la rubrique « concours et prix scolaires ».

L'enseignant qui souhaite participer à l'opération devra envoyer sa candidature sous couvert de son chef d'établissement à la division de la vie des élèves (DIVE) dive11@ac-montpellier.fr pour le **vendredi 18 octobre 2024** délai de rigueur. Il prendra soin d'expliquer les raisons de sa participation à cette opération en indiquant son adresse électronique, les coordonnées complètes de son établissement, le nom du député et le numéro de la circonscription électorale concernée ces informations sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www2.assemblee-nationale.fr/recherche-localisee/carte/France>

Au terme de cette première étape, je sélectionnerai une classe de sixième par circonscription électorale.

L'enseignant de la classe retenue devra alors me faire parvenir sa proposition de loi sous couvert de son chef d'établissement, avant le **vendredi 7 février 2025**, dernier délai.

Un jury académique se réunira entre le **lundi 10 février et le vendredi 13 mars 2025** afin de sélectionner une seule proposition de loi par niveau et par académie. La sélection académique est alors envoyée aux instances nationales. Le jury national composé de députés et de membre désignés par le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse se réunira le **lundi 28 avril ou le mardi 29 avril 2025** pour sélectionner les propositions de loi finalistes dont le nombre sera fixé ultérieurement par les instances de l'Assemblée nationale.

Les classes finalistes seront invitées à la cérémonie de remise des prix à Paris **en juin 2025**.

Jé vous remercie pour votre implication dans ce dispositif.

ASOS 1100A 2/3

Pour la rectrice, et par délégation,
Le directeur académique des services
de l'Éducation nationale de l'Aude



Joël LAPORTE